



LE CHARIVARI CANADIEN.

JOURNAL POUR RIRE.

LE CHARIVARI CANADIEN,

Paraîtra le vendredi de chaque semaine.

PRIX D'ABONNEMENT.

POUR LA VILLE ET LA CAMPAGNE,

Un an,	\$ 2.00
Six mois,	1.00
Chaque numéro,	6 sous

On ne peut s'abonner pour moins de six mois, payables invariablement d'avance. Toutes lettres, correspondances, etc., doivent être adressées FRANCO, à

A. GUEBARD, Imprimeur,
No. 19, rue St. Joseph, St. Roch, Québec.

L'œuvre des circaux de Bernardin Flagiaire.

L'Économie et le Retranchement.

LA CONFÉDERATION.

Nimum ne crede coloris :
Il ne faut jamais juger le bois par l'écorce.

MANIÈRE DONT ELLE NOUS A ÉTÉ
IMPOSÉE.

[Suite]

Vos lecteurs comprennent la signification du grand zèle de M. M. les Députés pour la diminution des dépenses publiques. C'est une économisation dans toute la force du terme, et je plains sincèrement les honnêtes âmes qui voudraient bien y croire. Par le deuxième rapport du compte des contingents, qui restera comme un monument de l'égoïsme le plus odieux, on a réduit de \$ 1,000 le traitement de Mr. John F. Taylor, employé depuis quarante-six ans dans la Législature; son fils, employé depuis six ans, à \$ 600 a été mis à la porte. M. Robert Leconte, employé depuis trente-trois ans, a eu ses appointements réduits de \$ 600; M. Fennings Taylor, employé depuis trente-deux ans,

réduit de \$ 600. M. Doucet, après trente-deux ans de service mis à la porte; M. Mainquay, après trente-six ans de service, également mis à la porte. Le Rév. M. Adamson, chapelain et bibliothécaire, aujourd'hui décédé, trente-sept ans de service, réduit de \$ 400; E. L. Montizambert, vingt-deux ans de service, réduit de mille piastres. Les deux seuls canadiens français et comprenant seuls les deux langues, ont été diminués *trente sous par jour*.

Voilà ce que les députés appellent faire l'économie. D'autres appellent cela de la mesquinerie honteuse, de la cruauté, presque un vol fait à de pauvres familles dont tout le malheur est d'avoir trop compté sur la justice d'une chambre, qui devait maintenir des engagements volontairement contractés.

Quelles sont donc les raisons avouables qui ont exigé des députés un procédé tellement inouï que personne n'y voulait croire?

Ils voulaient faire de l'économie. Mais alors pourquoi n'ont-ils pas commencé par la réduction de leurs propres salaires, si élevés et si mal gagnés? Pourquoi n'ont-ils pas demandé que leurs appartements fussent moins richement meublés? Pourquoi n'ont-ils pas remis une partie de leur papeterie dont plusieurs sont incapables de se servir?

Les députés voulaient de l'économie, mais fallait-il pour cela ruiner les familles et faire des employés une collection d'esclaves qui seront obligés pour conserver leurs traitements de ramper aux pieds des tyranneaux de la représentation nationale dont un caprice peut les voter à l'indigence?

Les députés tenaient à faire des économies. Était-ce une raison pour fauler aux pieds tout les lois, tous les règlements, toutes les pratiques parlementaires?

Le chef du bureau des traducteurs français, à la Chambre des Communes, M. E. P. Donon, a fait un rapport éabassant que depuis quatorze ans, la plupart des employés sont morts exténués physiquement et mentalement.

Et il ne faut pas s'en étonner. Quand on

songe aux exigences capricieuses des membres, à toutes les inepties qu'ils font commettre à ceux qu'ils s'imaginent payer, à toutes les trahisons qu'ils leur font subir, c'est tout naturel que l'intelligence finisse par perdre de sa vigueur et de sa lucidité. On deviendrait complètement fou à moins.

Et quand on a façonné des hommes intelligents à la routine parlementaire, qui est à peu près la négation de l'intelligence, quand on est arrivé à leur faire remplir un rôle qui les rapproche sans cesse des fonctions d'une machine; quand, à force de peser sur toutes leurs facultés, on les a rendus incapables de tout autre travail, on les jette à la porte.

Il est un fait certain: c'est que les membres qui se sont donnés le plus de mal pour rattailler dans les salaires des employés sont les plus exigeants pour eux-mêmes. Ils se font servir jusque dans les plus petits détails de leurs moindres désirs; dans toutes leurs allures, on remarque leur désir de faire voir qu'ils ne sont pas novices dans l'habitude de commander, ils se font même un point d'honneur d'agir avec un peu de brutalité et de grossièreté. Ils croient que ça les pose. Et ce sont ces mêmes hommes qui, pour s'épargner un peu peuvent faire travailler pendant une journée un employé que la province paie deux ou trois piastres et qui se mettent au premier rang quand il s'agit de faire un peu de tyranie, et de maltraiter un subalterne.

La décision de la chambre par rapport à l'économie et au retranchement, est un très mauvais précédent. Elle consacre un mauvais principe. Comme le disait le célèbre Burke, dans une circonstance analogue, si ne faut jamais être cruel ni injuste envers un citoyen dans le seul but d'arriver quelques années plus vite, à la réalisation des réformes que le parlement se propose de faire.

Les sénateurs et les députés ont voulu mettre les traitements au niveau du travail fait et des services rendus!

N'auraient-ils pas dû mesurer leur indemnité à cette règle? Ne se prévalaient-ils pas eux-mêmes de la loi qui leur accorde leurs six cents piastres, sans songer qu'ils ne les